

NOTE SYNTHÉTIQUE
COMPTES ADMINISTRATIFS 2020
Centre intercommunal d'action sociale de MACS

Conformément aux dispositions de l'article L. 1612-12 et L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales, le conseil d'administration arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président après transmission, au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice, du compte de gestion établi par le comptable public. Le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice.

Préalablement à l'adoption du compte administratif, le conseil d'administration entend, débat et arrête les comptes de gestion du comptable sauf règlement définitif.

Le titre IV de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République consacré à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales a renforcé un certain nombre d'obligations de ces dernières en la matière. Ainsi, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif.

Le compte administratif retrace les réalisations et constate les résultats de l'exercice. L'exercice 2020 est le premier exercice comptable dissociant le budget principal du CIAS et le budget annexe du SAAD.

Le compte administratif constitue un moment dans le cycle budgétaire puisqu'il vise à :

- comparer les réalisations de crédits aux prévisions ;
- dégager les résultats de clôture de l'exercice ;
- prévoir les éventuels besoins d'adaptation de la prospective au regard des évolutions constatées et de l'évolution des principaux indicateurs financiers.

La présente note de synthèse présente le compte administratif afférent au dernier exercice, conformément au compte de gestion produit par le comptable public. Il traduit l'exécution intercommunale (budget principal et budgets annexes) en recettes et en dépenses.

Ce document éclaire plus largement sur la situation financière de l'établissement, que ce soit du point de vue de son patrimoine, des modes de financement de ses compétences ou ses engagements à moyen et long terme.

SOMMAIRE :

- 1- Résultats comptables 2020
 - a. Budget principal MACS
 - b. Budgets annexes de MACS
- 2- Analyse consolidée

Titre I - Synthèse des résultats

BUDGET PRINCIPAL

En fonctionnement et par chapitre, les comptes 2020 du CIAS de MACS sont arrêtés ainsi :

Chapitre		2018	2019	2020
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 231 834	1 140 764	56 193
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	3 271 571	3 541 931	1 710 639
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0	3	1
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	120 964	116 783	0
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	22 609	78 814	11 880
RECETTES		4 646 977	4 878 295	1 778 714
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	392 725	406 041	205 881
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 356 086	4 416 307	468 789
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0	91	1 069 261
66	CHARGES FINANCIERES	0	161	224
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 663	5 339	87 182
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	0	0	37 000
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 762	17 256	3 317
DEPENSES		4 803 235	4 845 194	1 871 654
R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		238 734	82 476	115 576
Résultat de fonctionnement de l'exercice		82 476	115 576	22 636
Epargne brute		-124 443	-23 119	22 679
<i>Avant subvention d'équilibre</i>		<i>-1 024 443</i>	<i>-1 298 119</i>	<i>-1 547 321</i>
Epargne nette		-124 443	-23 119	22 679

A - Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées en 2020 à 1 871 654 €.

Ce montant n'est pas comparable aux années précédentes puisque les activités du SAAD ont été isolées en 2020 sur un budget annexe.

De ce fait également, le chapitre 65 se trouve impacté de la subvention d'équilibre de MACS reversée au budget annexe afin d'équilibrer son activité. Elle correspond à la prise en charge par MACS d'une partie du financement de l'activité sociale d'aide et de maintien à domicile pour un montant de 1 042 967 €.

Dans ce chapitre 65-autres charges de gestion courantes ont été comptabilisés 25 027 € de créances admises en non valeurs afin d'apurer une partie des créances prescrites, dont le solde sur le budget du CIAS s'élève au 31/12/2020 à 286 181,36 €.

Les charges à caractère général ainsi que les charges de personnel sont la représentation de l'activité de gestion des autres services, tels que le service des gens du voyage ainsi que l'administration générale du CIAS.

Les charges exceptionnelles englobent les régularisations de titres annulés sur exercices antérieurs couramment pratiquées sur les activités du SAAD.

B - Les recettes

Les recettes réelles de fonctionnement se sont élevées en 2020 à 1 778 714 € dont 1 570 000 € de subvention de MACS.

Le reste des financements du fonctionnement est représenté par :

- les produits de redevance des aires pour 56 193 €,
- la subvention du conseil départemental des Landes pour 36 000 €,
- l'aide au logement temporaire de l'état pour 104 639 €.

Quant aux recettes exceptionnelles, figurent :

- 5 143 € de recouvrement sur créances admises en non valeurs,
- 4528.50 € au titre du contrat local d'accompagnement à la scolarité des enfants du voyage accueillis sur les aires permanentes d'accueil des Gens du Voyage

Les aires d'accueil du service Gens du Voyage n'ont pas été fermées en 2020 en raison de la pandémie ce qui a permis de maintenir un niveau haut de perception des redevances.

INVESTISSEMENT

Chapitre	2018	2019	2020
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0	0	6 194
13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	0	0	0
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 950	4 600	900
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0	0	0
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	20 762	17 256	3 317
RECETTES	25 712	21 856	10 411
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	4 950	4 400	300
DEPENSES D'EQUIPEMENT	16 863	26 725	3 231
DEPENSES	21 813	31 125	3 531
Solde d'investissement N	3 899	-9 270	6 880
Solde d'investissement cumulé 31/12	102 347	93 078	99 958

Les dépenses d'équipement se sont élevées en 2020 à 3 231 €. Elles concernent des achats de tondeuse, téléphones, matériel de bureau pour les services administratifs des gens du voyage.

En chapitre 16, figurent, en recette, les encaissements des dépôts de garantie des voyageurs et en dépense, leur remboursement.

Le CIAS a encaissé 6 194 € de FCTVA en 2020 et a régénéré une partie de sa capacité d'investissement par la dotation aux amortissement pour un montant de 3 317 €.

BUDGET ANNEXE

FONCTIONNEMENT

Chapitre	2018	2019	2020
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0	0	75 785
017 PRODUITS DE LA TARIFICATION	0	0	3 083 950
018 AUTRES PRODUITS RELATIFS A L'EXPLOITATION	0	0	1 042 970
019 PRODUITS FINANCIERS ET NON ENCAISSABLES	0	0	90 762
RECETTES	0	0	4 293 468
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	0	0	113 695
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0	0	3 818 107
016 DEPENSES AFFERENTES A LA STRUCTURE	0	0	61 492
DEPENSES	0	0	3 993 293
R002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0	0	0
Résultat de fonctionnement de l'exercice	0	0	300 174
Epargne brute	0	0	192 450
<i>Avant subvention d'équilibre</i>	0	0	-850 517
Epargne nette	0	0	192 450

L'activité du SAAD durant l'année 2020 a été marquée par l'épidémie de COVID19. Le 11 mars 2020, le Gouvernement annonçait le premier confinement du pays. Le service d'aide à domicile a annulé dans l'urgence toute prestation non indispensable. Seules les prestations de première nécessité ont été maintenues, abaissant l'activité à seulement 26 % de son rythme habituel.

Le 16 mai 2020, le déconfinement n'a pas sonné la reprise totale de l'activité puisque plusieurs familles inquiètes ont préféré limiter les visites des AAD afin de limiter les risques. En fin d'année, le nombre d'heure d'intervention est stable, aux alentours de 11 400 heures par mois mais bien inférieur à la moyenne 2019 de l'ordre de 12 300 heures par mois.

Durant ces périodes difficiles, les agents du CIAS ont vu leur rémunération maintenue au niveau de la moyenne des trois derniers mois de rémunération. La pose des congés n'a pas été imposée et donc repoussée sur les périodes de reprise d'activité. Les agents ont également perçu une prime exceptionnelle 1 000 €.

Face à cette situation, le Gouvernement a pris des mesures de soutien à l'activité des SAAD en ordonnant le maintien des prises en charges par les diverses caisses pour l'ensemble des heures annulées. Le reste à charge des bénéficiaires n'a pas suivi le même sort.

Cependant, au-delà des annulations, les « renouvellements » naturels ne se sont pas produits et n'ont pu être compensés. Le rythme des prises en charge a décliné et les recettes également face à des charges maintenues à la hausse.

La Communauté de communes de MACS a pris les devants en majorant sa subvention de 300 000 € dans le cadre du COVID, au-delà de la subvention d'équilibre déjà majorée pour faire face à une dégradation de l'équilibre financier depuis quelques années.

En fin d'année, le Conseil Départemental des Landes a également souhaité participer à l'effort consenti sur le territoire en maintenant sa dotation annuelle, soit une aide supplémentaire de 195 000 €.

Le département des Landes a également pris en charge la prime exceptionnelle des agents pour un montant de 88 541 €.

Par conséquent, le résultat de fonctionnement se trouve positif en 2020 et l'épargne annuelle également pour un montant de 192 540 € qui servira à l'équilibre budgétaire des années suivantes.

INVESTISSEMENT

Chapitre		2018	2019	2020
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	0	0	0
	RECETTES	0	0	0
	DEPENSES D'EQUIPEMENT	0	0	8 818
	DEPENSES	0	0	8 818
	Solde d'investissement N	0	0	-8 818
	Solde d'investissement cumulé 31/12	0	0	-8 818

Les dotations aux amortissements ont été passées au 31/12/2020 sur le budget annexe du SAAD, conformément aux prévisions budgétaires 2020 et au transfert d'actif du CIAS au SAAD passé en délibération. Cependant, ces amortissements seront transférés en 2021 sur le budget principal du CIAS, conformément aux choix de méthode comptable vus lors du vote du budget primitif 2021.

Titre II - Consolidation

	Dépenses	Recettes	Solde
CIAS MACS	3 530,50	103 488,16	99 957,66
SAAD	8 817,64	0,00	-8 817,64
Solde d'investissement	12 348,14	103 488,16	91 140,02
CIAS MACS	1 871 653,75	1 894 290,22	22 636,47
SAAD	3 993 293,37	4 293 467,83	300 174,46
Solde de fonctionnement	5 864 947,12	6 187 758,05	322 810,93

De façon consolidée, le solde de fonctionnement du CIAS s'élève pour l'année 2020 à 322 810,93 € et le solde d'investissement à 91 140,02 €.

Les recettes réelles de fonctionnement, hors subventions de MACS et hors indemnités journalières, sont en baisse principalement du fait de la baisse d'activité du service d'aide à domicile.

	2018	2019	2020
CIAS	4 646 977	4 878 295	1 778 714
SAAD	0	0	4 293 468
retraitement subv Equilibre	-900 000	-1 275 000	-1 570 000
retraitement reversement subv CIAS vers SAAD			-1 042 967
annulation des IJ	-120 964	-116 783	-75 785
Recettes Réelles de Fonctionnement retraitées	3 626 013	3 486 512	3 383 429
		Variation	
		-3,8%	-3,0%

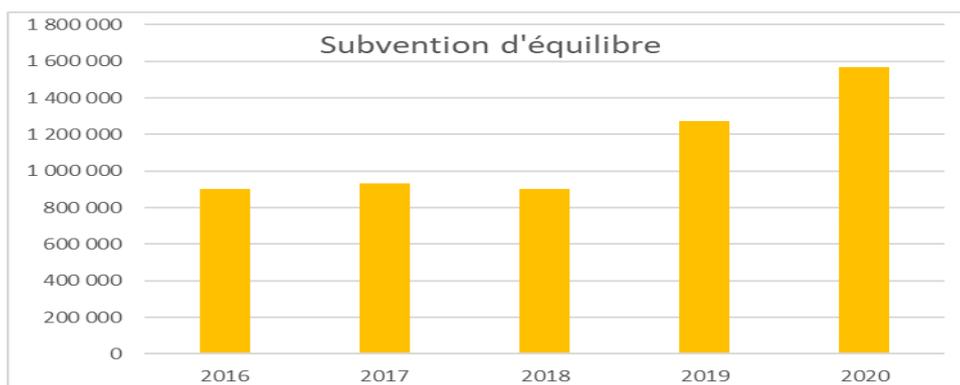
En parallèle, les charges de personnel diminuent puisqu'une partie est corrélée à cette baisse d'activité. Cependant, les ratios indiquent clairement une baisse de ces charges moins rapides que la baisse des recettes.

	2018	2019	2020
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	4 356 086	4 416 307	4 286 896
% des RRF	120,1%	126,7%	126,7%
Variation		1,4%	-2,9%
Retraitement extracomptable	-120 964	-116 783	-75 785
CHARGES <u>réelles</u> DE PERSONNEL	4 235 122	4 299 524	4 211 110
% des RRF	116,8%	123,3%	124,5%
Variation		1,5%	-2,1%

A ces charges de personnel dites « variables » pour leur majorité, s'ajoutent les charges de structure qui croissent à un rythme naturel mais que le CIAS tente de contenir.

	2018	2019	2020
AUTRES CHARGES DE GESTION ET DE STRUCTURE (hors Exceptionnel)	392 725	406 292	407 585
% des RRF	10,8%	11,7%	12,0%
Variation		3,5%	0,3%

La subvention d'équilibre annuelle de MACS vient financer cet écart et donc ce déficit qui se creuse.



En conclusion l'année 2020 est une année exceptionnelle en tous points : ni les recettes, ni les charges de personnel ne pourront être une référence pour l'analyse et la comparaison pluriannuelle. Les aides obtenues ont tout de même permis un équilibre.